



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 4 MAI 2026

DECISIONS

Le Conseil communal **refuse** :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 30'000.- afin de réaliser les aménagements nécessaires à la mise en place d'une zone de rencontre (20km/h) dans le périmètre scolaire.
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou, si celles-ci s'avéraient insuffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, dans le cadre du plafond d'endettement.
- D'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement.

Le Conseil communal **décide** :

- D'accorder à la Municipalité un crédit cadre de CHF 7'100'000 pour la construction d'un bâtiment destiné à recevoir une UAPE et d'une salle de gymnastique situé sur le site scolaire de la Marionnaz, ainsi que l'assainissement du chauffage du Collège de la Marionnaz.
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement.
- D'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant sur une durée de 30 ans, conformément au nouveau modèle comptable MCH2

Ainsi délibéré en séance du 4 mai 2026.

Le Président

La Secrétaire



Stéphane Ayer

Alexandra Piot Venizelos